

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	08-09-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	17-11-2025
A propos du poste :	

Spécialité Assistant de régulation médicale

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, ainsi que du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) délivré par un centre de formation agréé par le ministre chargé de la santé.

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Ville :	34000 Montpellier
Site Web :	http://www.chu-montpellier.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	07-10-2025
Conditions de candidature :	

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Les assistants médico-administratifs assurent le traitement et la coordination des opérations et des informations médico-administratives concernant les patients dans le domaine de l'assistance de régulation médicale (article 11 du décret n°201-660 du 14 juin 2011)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires :

Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé

ainsi que du diplôme d'assistant de régulation médicale institué par le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019

relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale, et délivré par un centre de formation agréé par le ministère chargé de la santé pour la branche « assistance de régulation médicale ».

Les candidats doivent satisfaire aux dispositions du code général de la fonction publique, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;

1 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

2 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,

3 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,

4 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

5 - Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

Pièces à fournir :

PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, à réception par le Service des Concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessous listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le dossier du candidat devra être fourni en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée), la composition du dossier est laissée à l'appréciation du candidat, cependant, il devra être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

1) Le dossier d'inscription au concours daté et signé.

2) Une demande d'admission à concourir.

a. La règlementation ne mentionne pas de lettre de motivation dans les pièces à joindre par le candidat, cependant, celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.

Elle devra être adressée à : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue, Centre Administratif André Bénech, 191 avenue du Doyen Giraud, 34295 Montpellier Cedex 5.

3) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi.

4) Copie des titres de formation (diplômes), diplôme d'assistant de régulation médicale, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire.

5) La fiche du poste occupé validée et signée par l'encadrement, pour les agents du CHU de Montpellier uniquement,

- 6) Les 3 dernières fiches d'évaluations, en fonction de votre ancienneté. Ces documents sont à fournir uniquement pour les agents du C.H.U. de Montpellier.
- 7) Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- 8) Photocopie de la carte nationale d'identité Française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne, ou du passeport.
- 9) Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats Français ayant moins de 25 ans).
- 10) Uniquement : 2 enveloppes autocollantes demi-format affranchies au tarif en vigueur (229x162) comportant le nom et le prénom du candidat et libellées à son adresse (1 pour la convocation à l'épreuve d'admission et 1 pour l'envoi des résultats)

Pour faciliter le traitement de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir le présenter dans l'ordre des pièces demandées

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Par courrier recommandé avec accusé de réception :

Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation
Continue

A l'attention de Christine Gisbert

"Examens & Concours"

Centre Administratif André A. Bénech

191 avenue du Doyen Gaston Giraud

34295 MONTPELLIER Cedex 5